

LA DÉFENSE  
DES DROITS  
DE L'HOMME

# **Prêt-à-porter : 100 % cache-misère**

Madeleine Prunel

Lycée Saint-Louis-Villa-Pia,  
Bayonne



Nous sommes le 24 avril 2013, à Dacca, capitale du Bangladesh. Il est 8 heures et 3 000 ouvriers entrent dans l'usine du Rana Plaza pour commencer leur journée de travail.

Ce même 24 avril, il est 9 heures, Mesdames et Messieurs, quand l'usine du Rana Plaza s'effondre, emportant dans sa chute 1 138 ouvriers de l'industrie du textile. Après la tempête vient le calme, puis l'oubli médiatique et politique. Mais là-bas, dans les ateliers de confection, c'est toujours la même précarité qui subsiste.

Nous sommes désormais en 2018 et Lima est une jeune Bengali de 18 ans. Depuis quelques mois, elle a quitté la province où elle a grandi pour rejoindre Dacca. Depuis quelques mois, fini l'acquisition des connaissances et de la culture, fini aussi la protection de sa famille. Désormais, il faut vivre seule dans la grande capitale, c'est-à-dire survivre.

Depuis quelques mois, Lima travaille. Encore. Et encore. Qu'importent les conditions, elle a besoin de cet argent, pour elle d'abord, pour sa famille surtout. Lima travaille dans une usine de confection textile, qui fournit une enseigne occidentale de prêt-à-porter. Dix heures par jour, sept jours par semaine, Lima coud, parfois les doigts en sang. Chaque mois, elle perçoit péniblement les 82 euros qui correspondent au salaire minimum au Bangladesh. 82 euros, répartis entre sa famille, le loyer de son logement insalubre et son alimentation. Pour se nourrir, il lui faut compter sur un euro par jour : du riz, de la soupe, parfois un peu de viande. Lima se débat dans le cercle vicieux de la misère. Triste description que celle que nous venons d'entendre, celle d'un anéantissement psychologique, en plus d'un anéantissement physique.

Mais face à ce drame, Lima n'est pas seule ; ou plutôt, Lima n'est pas seule dans son cas. Dans l'atelier, ils sont des dizaines.

À Dacca, ils sont des milliers. Dans le monde, ils sont 40 millions ! 40 millions d'ouvriers du textile à travailler dans de telles, parfois pires, conditions ! Le quotidien difficile de Lima est aussi le leur. Dans notre État de droit, le respect de ceux du travailleur est une évidence. Mais pour ces ouvriers, il est commun, presque systématique, d'être embauché et licencié sans formalité, rémunéré par un salaire minimum souvent bien inférieur au salaire vital, privé de protection sociale, opprimé suite à des tentatives d'organisation et de négociation collective, privé de sécurité au travail. Ils forment une véritable armée de l'ombre, exploitée pour son grand savoir-faire et son faible coût de main-d'œuvre. Et je ne vous parle même pas des dégâts causés par l'utilisation de produits chimiques sur la santé des ouvriers et des consommateurs, ainsi que sur l'environnement.

Pourtant, la Déclaration universelle des droits de l'homme, ratifiée le 17 septembre 1974 par le Bangladesh, établit en son article 23 que *« toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage »*. Elle établit également que *« quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant, ainsi qu'à sa famille, une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale »*. Le salaire et les faibles indemnités que Lima et ses collègues perçoivent ne leur permettent pas de pourvoir à leurs besoins fondamentaux. Ainsi, nous pouvons constater ensemble que les droits de Lima sont bafoués.

Parce que nous avons le même âge, je m'identifie à Lima. Et chacun de vous peut s'identifier à l'un de ces 40 millions d'hommes, de femmes, d'enfants, nos semblables.

Ce chiffre, associé à cette réalité, fait naître en moi, certainement en vous aussi, de la peine, de la colère, de la révolte. Lequel d'entre nous pourrait-il ne pas s'indigner, sachant tant de vies ravagées ? Peut-être ressentons-nous aussi de l'embarras, de la honte.

Tous, ne possédons-nous pas des vêtements sur l'étiquette desquels on peut lire « Made in Bangladesh », « Made in China », mais également « Made in Ethiopia », « Made in Turkey », ou plus proche encore, « Made in Bulgaria » ? C'est en Asie, en Afrique et jusqu'en Europe, notre belle, fière

Europe, que sont fabriqués ainsi nos vêtements, que des ouvriers sont exploités pour vêtir le monde entier. « Made in Bangladesh ». Trois mots sur une étiquette. Trois mots qui dérangent, n'est-ce pas ? Chacun entrevoit la réalité qu'ils tentent d'occulter. Mais trois mots si aisés à oublier. Trois mots dont l'écho se perd dans le doucereux grondement de la *fast fashion*.

Parce que le monde d'aujourd'hui est celui des échanges et de l'immédiateté, l'industrie de la mode jetable, à bas prix et sans cesse renouvelée, y a trouvé une place presque péremptoire. Les multinationales se tournent vers une main-d'œuvre toujours moins chère, dans des pays où la mondialisation n'est pas régulée. La demande et les offres s'alimentent, pour ce qui semble notre avantage. Le profit devient une fin en soi, un empire, où les droits de millions d'hommes sont immolés sur l'autel de la consommation, de l'individualisme. Mais peut-on réellement s'affranchir de toute solidarité, développer outre mesure nos propres valeurs et nos propres droits ? Je ne peux m'y résoudre, en contemplant les dommages humains, sociaux mais également environnementaux dont cette industrie est responsable.

Fermez les yeux un instant. Face à vous se tient Lima. Et si ce n'était plus Lima mais notre cousine, notre frère, notre mère ?

C'est pour Lima et pour tous ces ouvriers, membres de notre famille humaine, que je plaide aujourd'hui. Pour qu'on reconnaisse leur intégrité, pour qu'on respecte leur dignité. Par « on », je désigne les dirigeants des multinationales, qui, pour leur profit, entretiennent la misère. Par « on », je désigne les dirigeants des pays où sont fabriqués ces vêtements, qui, sous prétexte de dynamiser l'économie, laissent leurs citoyens se faire exploiter. Par « on », je désigne les instances internationales, trop indifférentes devant cette violation de masse. Par « on », enfin, je nous désigne. Nous tous, complices ou du moins complaisants, de ce mal banal.

Si la Déclaration universelle des droits de l'homme a été établie d'après notre vision occidentale de la justice, elle l'a été pour que chacun prenne et tienne sa place en ce monde, pour que les richesses des uns n'écrasent pas les autres. C'est sur la terre de la dignité que pourront fleurir enfin la liberté, la justice et la paix.

Dès lors, un changement n'est possible que s'il a lieu à tous les niveaux : individuel, associatif, politique, financier, législatif. Parce qu'elles ne s'y engagent pas elles-mêmes, les sociétés doivent être enfin tenues juridiquement responsables des violations des droits humains qu'elles commettent à travers les sociétés et sous-traitants qu'elles emploient. En France, la loi relative au devoir de vigilance des entreprises<sup>1</sup> est en vigueur depuis mars 2017 seulement. Bien que constituant une première mondiale, elle prévoit une obligation de moyens et non de résultats et ne concerne que les entreprises de plus de 5 000 salariés. D'autre part, un traité juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises en matière de droits de l'homme est en cours d'élaboration à l'ONU. Ce traité doit impérativement être conclu dans les plus brefs délais. Quand nos législations nationale et internationale seront-elles à la hauteur de notre Déclaration universelle des droits de l'homme ?

Le premier pas vers le respect des droits des ouvriers du textile est l'augmentation effective du salaire minimum. En leur permettant réellement de couvrir leurs besoins fondamentaux, nous leur donnerons accès à tous les autres droits.

À nous, citoyens de tous les pays, il nous revient de nous mobiliser en nous informant, en relayant les informations, en interpellant les concernés, en soutenant les démarches, en nous investissant localement auprès d'associations et en réévaluant notre consommation. Cessons de croire que l'universalité de ce phénomène décharge chacun de sa responsabilité.

Ainsi parlait Victor Hugo : « *Je ne suis pas, Messieurs, de ceux qui croient qu'on peut supprimer la souffrance en ce monde ; la souffrance est une loi divine ; mais je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. [...] Les législateurs et les gouvernants [et j'ajouterais chacun d'entre nous] doivent y songer sans cesse ; car, en pareille matière, tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli<sup>2</sup>.* »

---

<sup>1</sup> Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, parue au *Journal officiel* du 28 mars 2017. [N.D.E.]

<sup>2</sup> « Détruire la misère », discours de Victor Hugo à l'Assemblée nationale le 9 juillet 1849 en vue de constituer un comité destiné à préparer les lois relatives à la prévoyance et à l'assistance publique. [N.D.E.]